



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.03.2009 Bulletin 2009/12

(51) Int Cl.:
A41B 13/08 (2006.01) A41D 11/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07447053.5**

(22) Date de dépôt: **17.09.2007**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE
SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(71) Demandeur: **Dumont, Anne**
1490 Court-Saint-Etienne (BE)

(72) Inventeur: **Dumont, Anne**
1490 Court-Saint-Etienne (BE)

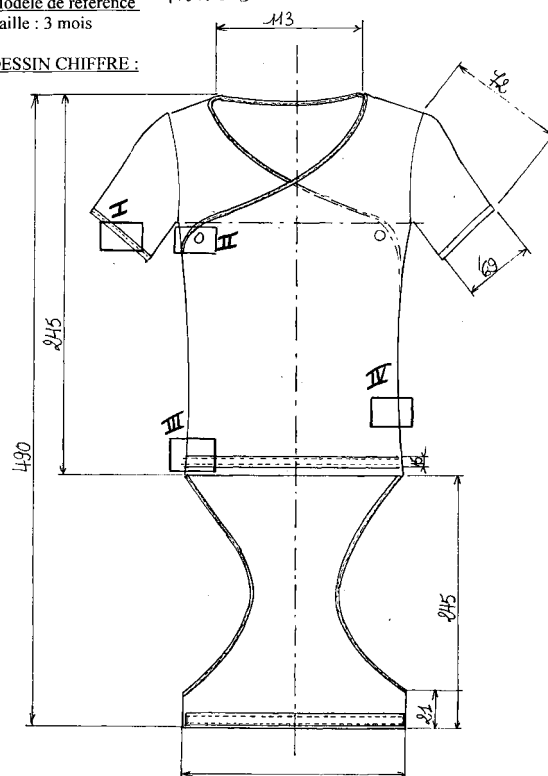
(54) **Sous-vêtement de type "body" pour nourrisson et enfant disposant d'un système d'ouverture et de fermeture par bandes auto-agrippantes**

(57) L'ouverture ou la fermeture de la partie supérieure du body sont respectivement réalisés par la jonction et la disjonction des deux pans supérieurs, gauche et droit. L'ouverture ou la fermeture de la partie basse du body sont quant à elles respectivement réalisées par la jonction et la disjonction des trois pans inférieur, gauche et droit, dans les parties haute et basse du vêtement. À ces fins, les pans gauche et droit du vêtement se rabattent vers le centre, afin que le pan gauche se superpose et s'accroche au pan droit. D'autre part, le pan inférieur est prolongé dans le bas et échancré de manière à contourner l'aîne de l'enfant, afin de constituer un rabat sur lequel est placée transversalement la première bande auto-agrippante « Velcro »TM face vers l'intérieur. La seconde bande auto-agrippante « Velcro »TM complémentaire est placée transversalement sur les pans gauche et droit du vêtement, face vers l'extérieur, afin de s'accrocher à la première bande auto-agrippante « Velcro »TM. Cette seconde bande auto-agrippante apparaît après avoir rabattu les deux pans gauche et droit vers le centre.

Modèle de référence
Taille : 3 mois

FIGURE 3

DESSIN CHIFFRE :



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des vêtements pour enfants et porte plus précisément sur un sous-vêtement communément appelé « *body* » et utilisé par les nourrissons et les jeunes enfants.

[0002] Ce sous-vêtement est constitué de plusieurs pièces de tissus, qui sont assemblées et cousues entre elles pour ne former qu'un seul ensemble.

[0003] Ce sous-vêtement recouvre l'abdomen de l'enfant, entre le périnée et le cou, ainsi que les bras de celui-ci. À cet effet, ce sous-vêtement comporte donc des manches longues ou courtes. Les jambes de l'enfant ne sont par contre pas recouvertes par ce sous-vêtement.

[0004] Ce type de sous-vêtement peut être ouvert pour l'habillage et le déshabillage de l'enfant ainsi que pour le change de la couche-culotte.

[0005] L'ouverture et la fermeture du bas de ce sous-vêtement sont généralement réalisées au moyen de boutons-pressions qui sont placés au niveau de l'entrejambe et qui désolidarisent les pans antérieur et postérieur du dit sous-vêtement.

[0006] Le système d'ouverture et de fermeture au moyen des boutons-pressions présente toutefois des inconvénients particuliers pour la personne qui procède aux manipulations d'habillage et/ou de change de l'enfant, notamment :

- le fait que cette personne doive ouvrir et fermer chaque bouton-pression ;
- le fait que cette personne doive utiliser ses deux mains pour ouvrir et fermer chaque bouton-pression ;
- le fait que cette personne doive utiliser une certaine force pour ouvrir et fermer chaque bouton-pression ;
- le fait que cette personne risque, lors de la fermeture et de l'ouverture de chaque bouton-pression, d'occasionner des déchirures dans le tissu du body.

[0007] En outre, l'emplacement des boutons-pressions, dans l'entrejambe, n'est ni pratique ni confortable pour l'enfant. Les manipulations d'ouverture et de fermeture du sous-vêtement requièrent que l'enfant se maintienne en position couchée sur le dos, les deux jambes en l'air.

[0008] Enfin, la circonstance que le vêtement soit constitué de plusieurs pièces de tissus engendre des coûts de production non négligeables, dans la mesure où il est nécessaire de coudre toutes ces pièces ensemble.

[0009] La présente invention tend à pallier ces divers inconvénients en proposant une seule pièce de tissu centrale, sur laquelle ne doivent plus être cousus que les manches éventuelles et les systèmes d'ouverture et de fermeture, ainsi qu'un système d'ouverture et de fermeture nouveau et différent, par rapport à l'art antérieur, tant par l'endroit où ledit système est localisé que par le moyen d'ouverture et de fermeture utilisé.

- Contrairement à l'état antérieur, le body est constitué d'une seule pièce de tissu, faite de quatre pans, un pan inférieur, un pan supérieur, un pan gauche et un pan droit.

Les quatre pans du body ne doivent donc plus être cousus ensemble.

Les deux pans gauche et droit se rabattent vers le centre du vêtement, afin que le pan gauche se superpose et s'attache au pan droit.

Le pan inférieur est prolongé vers le bas et échancré à hauteur de l'aine de l'enfant, pour servir de rabat.

- Contrairement à l'art antérieur, l'ouverture et la fermeture ne sont plus localisées dans l'entrejambe de l'enfant.

Le rabat placé sur le pan inférieur de l'enfant, qui est échancré dans l'aine de l'enfant, doit passer par l'entrejambe de l'enfant. Ce rabat doit en outre être accroché sur la partie antérieure ou « avant » du body, pour recouvrir le périnée et le bas de l'abdomen de l'enfant.

- Contrairement à l'art antérieur, l'ouverture et la fermeture ne sont plus réalisées au moyen de boutons-pressions.

Le rabat dont question ci-dessus comprend à son extrémité une bande transversale de type « Velcro »TM (système d'ouverture et de fermeture à boucles et crochets) qui doit s'accrocher à la bande complémentaire « Velcro »TM placée sur la partie antérieure ou « avant » basse du body que forment les deux pans gauche et droit rabattus et accrochés ensemble. Cette bande complémentaire « Velcro »TM est donc partiellement placée sur le pan gauche et le pan droit du body,

L'accès au système d'ouverture et de fermeture du body est ainsi grandement facilité. Le geste d'ouverture et de fermeture est plus rapide et s'effectue à proximité immédiate de la couche à changer.

D'autre part, l'échancrure prévue permet une liberté de mouvement pour les jambes de l'enfant.

[0010] L'invention peut par ailleurs être mieux comprise à l'examen du dessin repris en annexe, lesquels ne sont fournis qu'à titre d'exemples.

La Fig. 1 représente deux bodies : le premier est le body réalisé suivant l'art antérieur, le second est le body réalisé suivant l'invention.

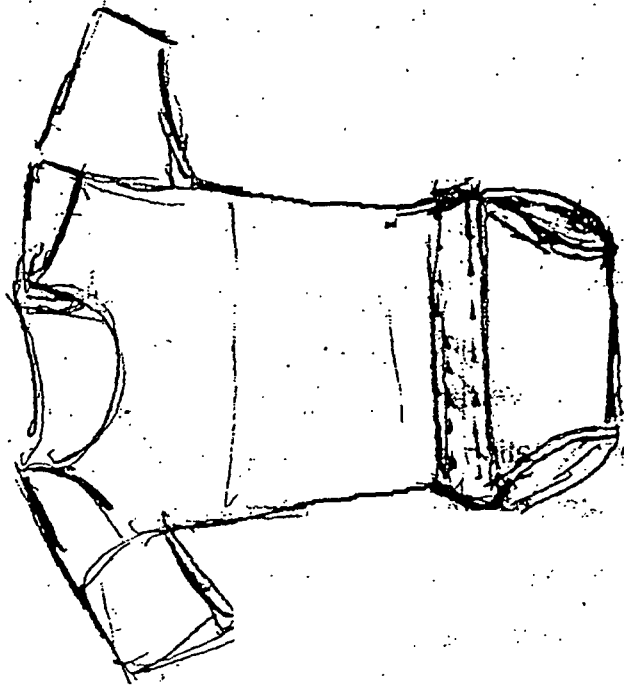
La Fig. 2 représente, en trois tableaux, les phases successives pour la fermeture du body.

[0011] Les boutons-pressions repris sur le premier body sont remplacés par les deux bandes « Velcro »TM complémentaires, la première bande étant placée sur le rabat, la seconde bande étant placée sur le pan arrière.

[0012] Enfin, l'invention est susceptible d'application industrielle dans la mesure où il peut être fabriqué par l'industrie textile.

Revendications

1. Sous-vêtement d'une pièce de type « body » pour enfant **caractérisé en ce que** celui-ci est constitué d'une pièce de tissu formée de quatre pans, le premier pan supérieur étant échancré au niveau des épaules, les deuxième et troisième pans gauche et droit se rabattant vers le centre, afin que le pan gauche se superpose et s'attache au pan droit pour recouvrir la poitrine de l'enfant, le quatrième pan inférieur étant prolongé vers le bas et échancré, afin de se rabattre à son tour sur les deux pans gauche et droit ainsi attachés. 5
10
2. Sous-vêtement selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le pan inférieur s'accroche aux pans gauche et droit, au bas du vêtement au moyen de deux bandes auto-agrippantes « Velcro »TM, placées toutes deux transversalement, la première bande étant placée vers l'intérieur sur le rabat du pan inférieur, la seconde bande vers l'extérieur partiellement sur le pan gauche et partiellement sur le pan droit, à hauteur de la partie inférieure de l'abdomen de l'enfant. 15
20
25
3. Sous-vêtement selon la revendication 1 et/ou la revendication 2 **caractérisé en ce que** deux bandes auto-agrippantes « Velcro »TM supplémentaires sont localisées au niveau de la partie supérieure de l'abdomen de l'enfant, afin de remplacer le bouton-pression et de permettre d'attacher les pans gauche et droit. 30
4. Sous-vêtement selon la revendication 1 et/ou la revendication 2 et/ou la revendication 3, **caractérisé en ce que** la largeur des deux bandes auto-agrippantes « Velcro »TM, destinées à attacher le pan inférieur aux pans gauche et droit, varie d'un à quatre centimètres. 35
40
5. Sous-vêtement selon la revendication 1 et/ou la revendication 2 et/ou la revendication 3, et/ou la revendication 4, **caractérisé en ce que** les deux bandes auto-agrippantes « Velcro »TM destinées à attacher le pan inférieur aux pans gauche et droit, sont placées transversalement sur la largeur de chaque pan du vêtement. 45
6. Sous-vêtement selon 1 a revendication 1 et/ou la revendication 2 et/ou la revendication 3 et/ou la revendication 4, et/ou la revendication 5, **caractérisé en ce que** celui-ci est destiné aux nourrissons et enfants en bas âge. 50
55



SELON L'INVENTION

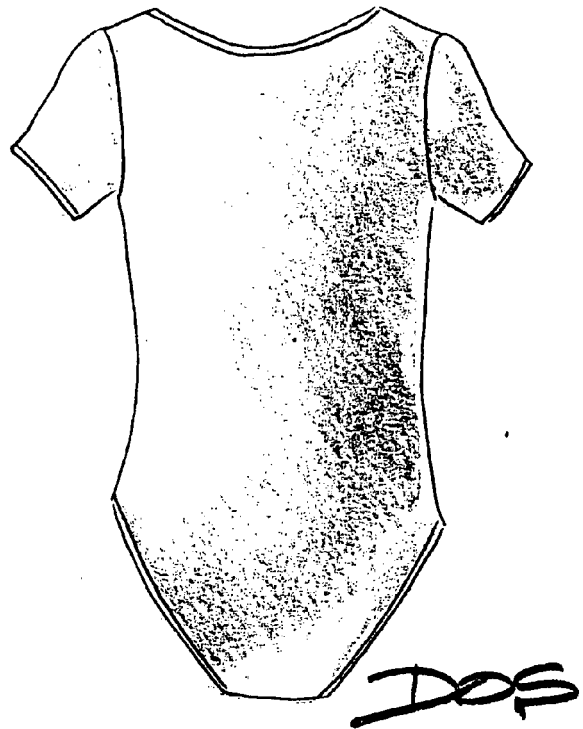
ART ANTERIEUR

FIG. 1

Body – layette pour bébé
Taille 3 mois

FIGURE 2

FICHE DIRECTRICE

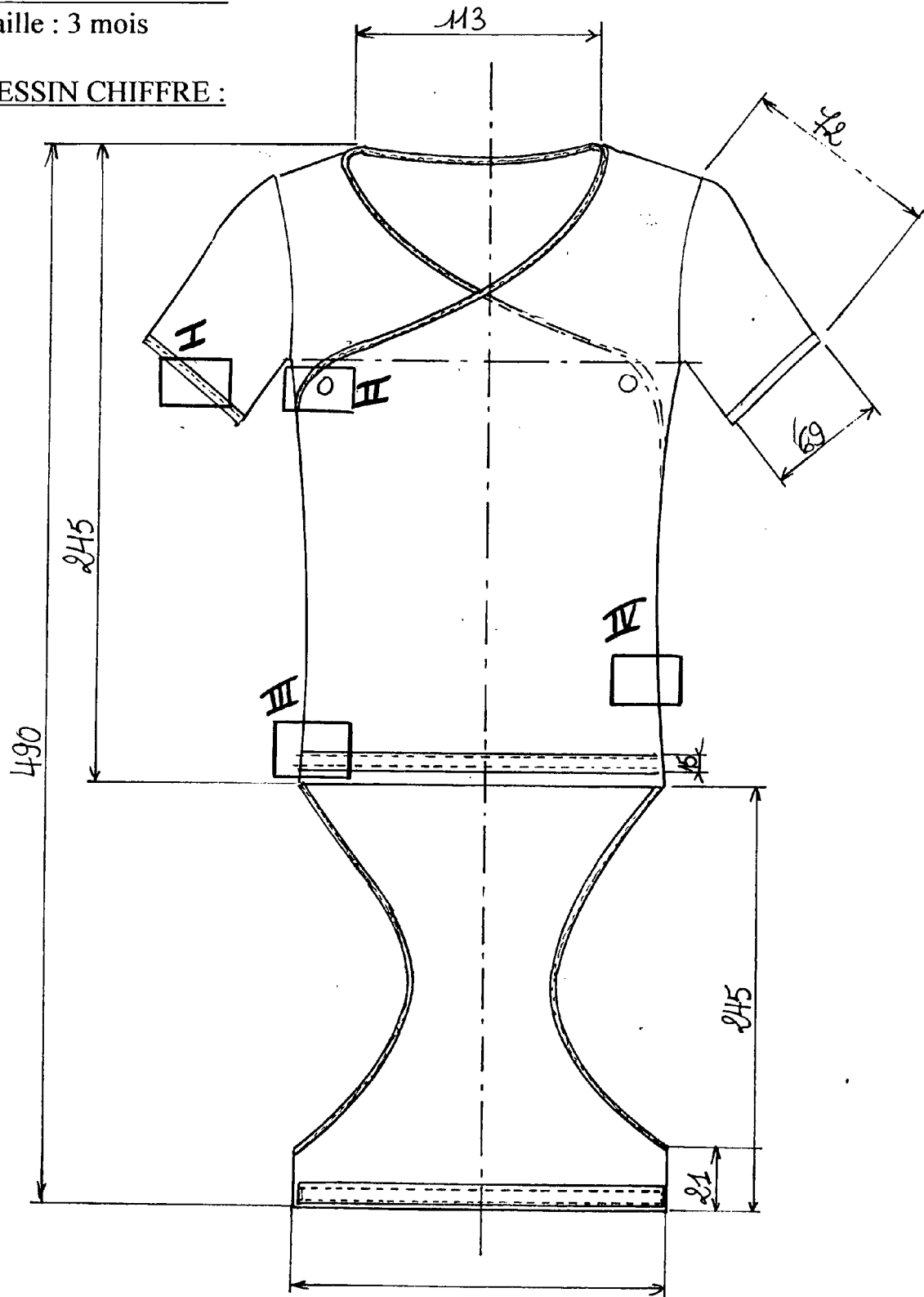


Modèle de référence

Taille : 3 mois

DESSIN CHIFFRE :

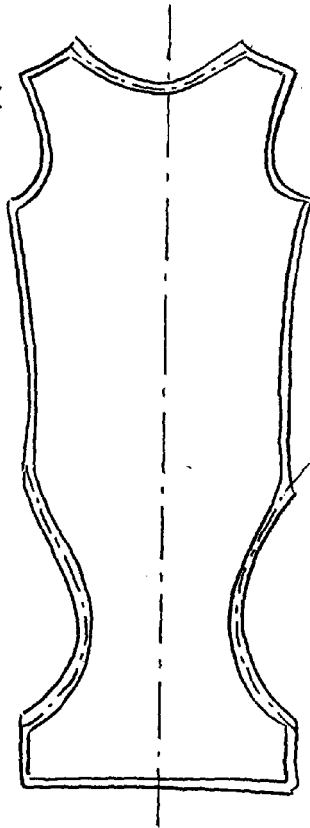
FIGURE 3



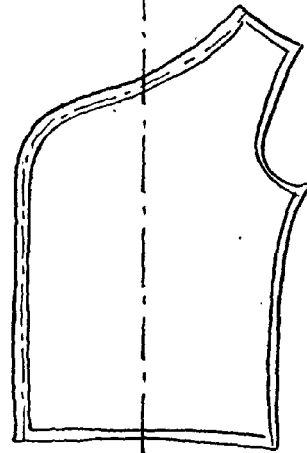
ANALYSE DU PRODUIT

FIGURE 4

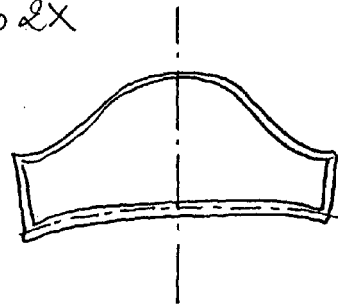
Pièce
DOS
x 1x



Pièce Devant
x 2x



Manche
x 2x





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 272 888 B1 (FUJITA HIYOSHI [JP] ET AL) 14 août 2001 (2001-08-14)	1,6	INV.
Y	* colonnes 9-19; revendication 1; figures 2a,2b,14 *	2-5	A41B13/08 A41D11/00
Y	----- US 2005/223467 A1 (CARDARELLI WILLIAM DANIEL [US] ET AL) 13 octobre 2005 (2005-10-13) * page 1; figure 2 *	2,4,5	
Y	----- US 6 243 871 B1 (FIDLER JODY C [US]) 12 juin 2001 (2001-06-12) * colonnes 3-11; figure 1 *	2,4,5	
Y	----- US 4 835 795 A (LONON EDWARD M [US]) 6 juin 1989 (1989-06-06) * colonnes 1-4; figures 1,2 *	2,4,5	
Y	----- GB 2 337 445 A (ROOFE TRACEY [GB]) 24 novembre 1999 (1999-11-24) * revendications 1,6; figure 2 *	2,4,5	
Y	----- JP 2004 267447 A (KAMIJO CHIKA) 30 septembre 2004 (2004-09-30) * abrégé; figures 1--3 *	2,4,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A41B A41D
Y	----- JP 11 107013 A (AKACAN NO SHIRO KK) 20 avril 1999 (1999-04-20) * abrégé; figures 1-3 *	2,3	
Y	----- JP 2002 327308 A (COMBI CO) 15 novembre 2002 (2002-11-15) * abrégé; figures 2,3 *	3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 janvier 2008	Examineur Iamandi, Daniela
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 44 7053

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-01-2008

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6272888 B1	14-08-2001	CN 1206441 A	27-01-1999
		HK 1016662 A1	08-02-2002
		WO 9820191 A1	14-05-1998
		JP 3606692 B2	05-01-2005
		JP 10130907 A	19-05-1998
		TW 480923 Y	21-03-2002

US 2005223467 A1	13-10-2005	AUCUN	

US 6243871 B1	12-06-2001	US 2002088046 A1	11-07-2002

US 4835795 A	06-06-1989	AUCUN	

GB 2337445 A	24-11-1999	AU 3948499 A	13-12-1999
		WO 9960875 A1	02-12-1999

JP 2004267447 A	30-09-2004	AUCUN	

JP 11107013 A	20-04-1999	AUCUN	

JP 2002327308 A	15-11-2002	JP 3604350 B2	22-12-2004
		TW 558421 B	21-10-2003

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82